

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS-DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS				ARRIVÉES A				MONTAUBAN		TOULOUSE		
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. pr Cahors	Dép. pr Toulouse	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	1 1 s.	10 35 —	7 56 m.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 25 juin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 juin.

Le traité de Tien-Tsin

Le ministre des affaires étrangères dépose et lit le projet ayant pour but de ratifier le traité conclu entre la France et la Chine, à Tien-Tsin, le 9 juin 1885.

Ce traité consacre nos droits sur l'Annam, qui, désormais, n'aura de relations diplomatiques que par l'intermédiaire de la France. Il fixe la frontière entre le Tonkin et la Chine. Il détermine les conditions dans lesquelles les relations commerciales auront lieu entre les deux pays. Il prévoit la création de nouvelles voies de communications.

M. le ministre. — Je demande l'urgence.

M. Cunéo-d'Ornano. — Je m'étonne qu'on demande à la Chambre de voter la paix, quand on ne l'a pas préalablement informée qu'on faisait la guerre. (Applaudissements à droite).
L'urgence est déclarée.

Le nouvel emprunt

L'ordre du jour appelle la discussion du projet concernant les caisses des écoles et des chemins vicinaux.

M. Daynaud. — Pour apprécier l'emprunt de 320 millions que veut faire le gouvernement, pour savoir s'il est justifié, il est indispensable d'examiner la gestion financière des dernières années. (Très bien ! à droite).

Il aurait fallu laisser apparaître le déficit, qui nécessitera de nouveaux impôts; pour cela, on veut attendre les élections. Mais il est du devoir de l'opposition de faire la lumière, bien qu'elle ait été exclue de la commission du budget.

M. de Cassagnac. — C'est ainsi que la commission du budget est devenue une caverne. (Rire).

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Daynaud. — Le budget de 1886 de M. Sadi-Carnot n'est pas plus exact que celui de M. Tirard. Il a pris pour base les recettes de 1884, ce qui donne un total de 3 milliards à peu près; quant aux dépenses, il les évalue à 3 milliards 30 millions; mais il faut y ajouter les dépenses nécessitées par le Tonkin et par Madagascar, la garantie d'intérêts aux compagnies, le protectorat du Cambodge, l'ap-

plication de la loi des réservistes, l'armée coloniale, les intérêts d'un emprunt de 1,500 millions au moins qu'il faudra faire aussitôt après les élections.

Toutes ces dépenses porteront le chiffre total des dépenses à 3 milliards 383 millions. En rapprochant ce chiffre à celui des recettes (2 milliards 993 millions), on constate un déficit de 390 millions, qui, avec le budget extraordinaire, s'élèvera à 560 millions. Voilà le bilan exact.

L'accroissement immodéré des dépenses provient en grande partie d'une comptabilité défectueuse, de virements continus, qui empêchent tout contrôle.

M. de Cassagnac. — C'est le pillage organisé. (Applaudissements répétés).

M. Daynaud. — Je crois avoir montré l'abus de la gestion financière et justifié le nom de majorité du déficit, qui a été donné à la majorité de la Chambre. (Très bien !)

Je ne conteste pas que les dépenses doivent suivre une progression nécessaire. Les gouvernements précédents y ont donné une mesure, ce qui ne les a pas empêchés de faire de grandes choses.

Ce ne sont pas 320 millions, mais 1,500 qu'il faudrait emprunter pour faire face à tant de nécessités, mais on ne veut pas le faire avant les élections.

La majorité de la Chambre actuelle aura conduit la France à l'emprunt et à l'impôt.

M. Amagat. — Il y aurait intérêt à ce qu'un membre de la commission du budget prit la parole avant la continuation de la discussion.

Le budget de 1886 se présente avec le chiffre de 3 milliards 30 millions, tant en recettes qu'en dépenses. On a omis d'inscrire certaines dépenses, notamment celle de l'expédition de Tunisie.

Il faudra voter des crédits supplémentaires. Rien n'est inscrit au budget de la marine pour le Tonkin; les dépenses sont portées pour mémoire et le mémoire est en effet assez lourd. (Rires).

La suite est renvoyée à demain.

Séance du 23 juin.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Cunéo-d'Ornano, relative au vote du conseil général des Pyrénées-Orientales, sur les agissements du préfet Rivaud.

M. Cunéo-d'Ornano. — Le « Petit Catalan » dénotait, au mois de mai dernier, un acte de M. le préfet Rivaud. « L'Éclair », un autre journal

dont les opinions radicales ne laissent rien à désirer, évalue les dilapidations de la préfecture, sur le chapitre des imprimés, à 20,000 francs. Il ajoute qu'un ministre honnête devrait révoquer immédiatement M. Rivaud. (Bruil).

M. le ministre de l'intérieur. — La justice est saisie.

Le juge d'instruction instruit l'affaire qui pourra se dérouler devant la cour d'assises.

J'ai étudié le dossier de M. le préfet Doncin, qui a signalé les irrégularités; mais s'il y a eu des factures falsifiées, la justice pourra le constater.

M. le préfet Rivaud a été calomnié.

M. Cunéo-d'Ornano. — S'il y a eu des calomniateurs, ils sont dans le conseil général de Perpignan. On peut dédaigner des outrages, mais non des accusations directes.

M. le président du Conseil. — S'il y a matière à poursuivre, la poursuite aura lieu.

Après une vive discussion la Chambre vote l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, approuvant les déclarations de M. le Ministre, passe à l'ordre du jour. »

Emprunt pour la Caisse des écoles

L'ordre du jour appelle la suite du projet d'emprunt pour les caisses des écoles et des chemins vicinaux.

M. Amagat, continue son discours. — Il résulte de la situation générale que le déficit est de 378 millions, si l'on s'en tient aux dépenses ordinaires. A côté de cela, le budget s'élève à 3 milliards 35 millions. Si l'on tient compte du déficit de 1885, on arrive à un total de 4 milliards 450 millions. D'autre part, la dette flottante porte ce total à six milliards.

L'emprunt d'abord, l'impôt ensuite, des économies après, seront les moyens nécessaires pour éviter la faillite. (Très bien ! à droite).

La suite de la discussion à jeudi.

Revue des Journaux

La République française :

Les partis réactionnaires s'efforcent de retirer tout le profit possible pour leur cause, de l'élection qui vient d'avoir lieu dans le département

paix. Le chef de la brigade de sûreté lui envoya un baiser narquois :

— Système ganache ! Ecole des birbes ! Connu comme Mathusalem !

Puis se tournant vers M. de Bergonde :

— Que M. le procureur du roi me pardonne l'hilarité intempestive; mais je vous le demande un peu : comment aurait-on fait pour entrer par cette porte, puisque la défunte prenait la précaution de se verrouiller tous les soirs ? Comment aurait-on fait pareillement pour sortir, puis-je que l'on a trouvé, — ce matin, — cette porte fermée à double tour. A moins que notre homme ne se soit subtilisé par la serrure !... Encore, comment l'aurait-il pu, puisque la clé était restée dedans, — et en dedans !...
Vidocq marcha vers la porte du petit degré...

— Monsieur, continua-t-il, toujours en s'adressant à M. de Bergonde, on a dû vous dire, n'est-ce pas, que cette porte n'avait pas servi depuis longtemps ?

— En effet. Depuis le départ d'un jeune homme que la défunte employait en qualité de secrétaire...

— Et qui habitait, à l'étage au-dessus, une chambre superposée directement à celle-ci...

— Un filleul de madame Mazerolles, si je ne me trompe...

— Congédié par celle-ci pour toute sorte de raisons.

Le chef de la brigade de sûreté cligna de l'œil :

— Monsieur le procureur du roi, dit-il, faites-moi donc penser à vous toucher tout à l'heure deux mots sentis de ce muscadin de Roland.

Le policier continua, en frappant de l'index la porte qu'il ouvrait sur l'escalier de ser-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

18

LA BELLE LIMONADIÈRE

PREMIÈRE PARTIE

LE MEURTRE DE LA RUE DES MAÇONS

VIII

LA RÉVÉLATION DU COFFRET.

Vidocq prit un objet sur un petit meuble au chevet du lit :

— Voici le bougeoir, fit-il. Remarquez : la bougie s'est consumée jusqu'au bout. La flamme, en vacillant dans ses dernières convulsions, a mordu et noirci le cristal de la bobèche. Je présume donc que cette lumière aura duré pendant toute la scène du crime, et qu'en se retirant, l'assassin aura négligé de la souffler... J'ajoute qu'elle brûlait lorsqu'il est arrivé. Éteinte, comment l'aurait-il rallumée ? Point de veilleuse dans l'appartement; le feu de la cheminée avait été couvert, — et vous cherchiez vainement sur le parquet un fragment, un soupon, une ombre d'allumette... Pourtant, la longue lutte dont tout témoigne ici, et le vol — organisé — qui l'a suivie, n'ont assurément pu avoir lieu dans une obscurité que rendaient encore plus compacte les volets — hermétiquement clos — des fenêtres...

— Mais, objecta M. Toussnel, qui nous prouve

que le bandit ne s'était pas muni d'une lanterne sourde ?

Le chef de la brigade de sûreté secoua la tête :

— Celui qui avait la clef de cette porte n'avait pas besoin de lanterne pour s'orienter dans la maison. Et puis, il n'y a guère que les grinchés de profession qui aient recours à cet accessoire de mélodrame. Or, j'espère démontrer plus tard que, dans le cas qui nous occupe, nous avons affaire à un amateur, — amateur d'une véritable supériorité, c'est certain, mais qui ne peut encore prendre rang parmi les artistes de l'époque...

Il prit un temps et poursuivit :

— Donc, voilà qui est entendu : la lumière brûlait quand l'homme est survenu. Par conséquent, madame Mazrolles était parfaitement éveillée. Elle lisait, d'ailleurs...

Il se baissa et ramassa un livre sur la descente du lit.

— Elle lisait ce livre, — qui a glissé de ses mains pour tomber où je le retrouve... *L'Imitation de Jésus-Christ* !...

— Tout ce là est bel et bon, mon cher, s'exclama M. Vyrier, mais pourquoi diable pensez-vous que ce scélérat a effectué sa rentrée et sa sortie par cette porte ?

— La porte du petit degré ?

— Oui, il y en avait une autre, ce me semble.

— Laquelle ?

— Eh ! parbleu ! celle qui, par le boudoir et l'antichambre, communique avec le grand escalier ?

Le policier s'esclaffa de rire :

— C'est vous qui avez trouvé celle-là, papa ?... O vieillisse présomptueuse ! Les papillons qui ornent le tricorné de Jocrisse voltigent autour de tes cheveux blancs !

— Monsieur Vidocq ! gronda l'officier de

d'Ille-et-Vilaine. Ils sont dans leur rôle : ils ont eu un succès; l'exagération qu'ils mettent à en parler se comprend d'autant mieux, qu'ils sont depuis longtemps déshabitués des faveurs du suffrage, à tous les degrés et sous toutes les formes.

Nous pourrions indiquer des circonstances qui expliquent notre défaite et l'atténuent. Ainsi, le choix du candidat n'était pas très heureux, semblait-il. Nous ignorons si l'on aurait pu en trouver un qui eut plus de mérite personnel; mais en prenant un préfet qui venait à peine d'être révoqué, on se donnait l'apparence, sans en avoir assurément le dessein, de préparer un acte d'opposition au ministère actuel. On jetait l'incertitude dans l'esprit d'un certain nombre d'électeurs. On fournissait à d'autres le prétexte, qu'ils cherchaient, de se séparer du gros de l'armée républicaine. Il y a eu là, croyons-nous, une faute de tactique.

L'avertissement ne pouvait, à coup sûr, nous être donné à un moment plus propice, à la veille des élections générales, et bien imprudents seraient les républicains qui voudraient n'en tenir aucun compte. Nous apprenons par là que nous n'avons pas encore conquis par une assez longue sagesse, par une assez longue possession, le droit de commettre des fautes.

L'Intransigent :

L'élection sénatoriale de dimanche, n'a pas lieu de nous inquiéter beaucoup. Le vieux Jouin, centre-gaucher dissident, a été remplacé par un centre-droitier. Au fond, cela se touche et se ressemble. Il est vrai qu'il eût pu avoir un meilleur successeur. Mais qu'a-t-on fait ? On a opposé au réactionnaire le contre-amiral Veron, un ancien préfet de Waldeck-Rousseau, le fameux Courtois, qui se donnait pour républicain. Il est évident que des républicains de cette espèce sont faits pour des chutes profondes. Les conservateurs avaient vraiment beau jeu avec ce protégé de l'Émaillé.

Au lendemain des lettres de Courbet, un tel personnage, un approbateur des aventures coloniales ! En réalité, c'était courir au-devant de la défaite. Aussi, ce qui est arrivé n'est point pour nous désoler. C'est un ferryste qui a été battu. Ce n'est pas la République.

vice :

— C'est cette porte, messieurs, qu'il faut interroger. Faites-le. Elle vous répondra sans barguigner : — Je suis complice... Et ce qu'il y a de plus drôle, c'est qu'avant d'être convaincu, — comme elle va l'être immédiatement, — de cette complicité funeste, elle était déjà condamnée.

Il appuya, avec un sourire qui aspirait à la finesse :

— Condamné ! Hein ? Vous comprenez ? C'est un mot. J'en fais parfois sans intention. On a de l'esprit naturel...

Il ajouta en se rengorgeant :

— Je donnerai celui-ci à Merle ou à Brazier, pour le mettre dans la bouche d'Odry ou de Philippe...

Puis, revenant à son sujet :

— Cette porte étant condamnée, il est évident qu'il devrait y avoir une quantité — appréciable — de poussière dans la serrure, sur le pêne, dans la gâche et entre les jointures des gonds...

Il promena le bout du doigt sur chacun des endroits qu'il venait d'énumérer, — et présentant ensuite ce doigt à M. de Bergonde : — Pas plus de poussière que sur la bombe du casque d'un garde du corps, un jour de service aux Tuileries !... Tout cela a fonctionné depuis peu : une clef a tourné dans la serrure ; le pêne a joué dans sa gâche ; la porte a roulé sur ses gonds... — Et tenez, en désirez-vous une preuve plus concluante ?... Regardez ce fil d'araignée, dans ce coin du panneau, à gauche. Il est rompu par la moitié, et cette moitié, la voici qui pend, accrochée à une moulure de chambrane. Ce fil se tendait en travers de l'ouverture que produit le battant en évoluant... Or, vous vous rappelez, n'est-ce pas, l'histoire du bon roi David, dans un passage des *Écritures* ? Ce prince, poursuivi par des ennemis, se tapit dans une caverne. Une araignée intelligente tissa sa toile à

Le Journal des Débats :

L'élection sénatoriale de dimanche, dit ce journal, a été une surprise. Deux candidats seulement étaient en présence, un républicain et un monarchiste. On ne croyait pas que dans ce département d'Ille-et-Vilaine, acquis depuis longtemps à la République et habitué à lui fournir des ministres, l'issue de la lutte pût être incertaine. En ce temps, où les adversaires de la République reprennent quelque espoir et regagnent un peu de terrain, le bon sens le plus élémentaire indiquait que le seul moyen de lutter contre eux avec avantage, était de chercher le champion des idées républicaines, non dans telle ou telle coterie opportuniste ou radicale, mais parmi les hommes de la même nuance politique que le sénateur décédé. On ne l'a pas fait et on a eu tort. Espérons que la leçon ne sera pas perdue.

La Justice :

Grâce à l'opportunisme, les monarchistes viennent de remporter un succès dans l'Ille-et-Vilaine. Leur candidat au Sénat a été élu. Le résultat aurait été tout différent, si M. Waldeck-Rousseau n'avait jeté un défi aux républicains indépendants d'Ille-et-Vilaine, en suscitant la candidature d'un de ses préfets, que M. Allain Targé a révoqué. L'échec du parti républicain est dû entièrement à cette manœuvre. L'opportunisme est dans un tel discrédit que, lorsque ses candidats se trouvent seuls en présence des candidats monarchistes, ce sont les monarchistes qui triomphent. Cela trace le devoir des radicaux.

Le Voltaire :

Cet échec est dû au défaut de discipline qui a régné dans les rangs du parti républicain. La responsabilité doit retomber sur ceux qui n'ont pu se résigner à accepter les décisions votées, à une immense majorité, par l'assemblée des délégués, tenue le 24 mai dernier. De là à croire que le département tout entier est perdu pour la cause de la République, il y a tout un abîme.

Informations

Lettres de l'amiral Courbet.

Bayard, 6 septembre 1883.
... Nos adversaires les plus acharnés sont les Pavillons-Noirs. Je ne vous apprendrai pas que ce sont des bandes recrutées parmi les déserteurs ou dans les rangs de l'armée chinoise massée sur la frontière, soutenues à peu près ouvertement par le gouvernement chinois. Pour leur faire lâcher pied, il faut leur infliger un éclatant échec ou convaincre la Chine qu'elle aura la guerre avec la France pour peu qu'elle continue ses menées hostiles. Mais avec les hésitations permanentes de nos maîtres, soit en matière de subsides, soit en matière de diplomatie, cela peut durer encore longtemps...

A. COURBET.

Bayard, 9 novembre 1883.
... Vous vous figurez, l'an dernier, en ne me voyant point arriver de Calédonie, que l'on m'avait intercepté en route pour m'envoyer ici. On aurait bien fait : Rivière ne serait pas mort, et je crois que nos affaires seraient dans un état moins déplorable.

Depuis que l'on m'a fait le périlleux honneur de me nommer au commandement des forces de terre

l'orifice. Les ennemis arrivèrent, remarquèrent la toile intacte, et se tinrent ce raisonnement : « Du moment qu'elle n'est pas brisée, c'est que personne n'est entré. » Sur ce, ils s'éloignèrent. David était sauvé...

— Eh bien ? demanda l'officier de paix.
— Eh bien, mon cher monsieur, ici, c'est exactement la même chose, — à l'exception que c'est tout le contraire.

— Vidocq, approuva M. de Bergonde, vous êtes un observateur précieux.

Le policier s'inclina avec une orgueilleuse modestie :
— Monsieur le procureur du roi me flatte, en vérité. On a sa méthode, voilà tout. Avec un brin de réflexion, un enfant au biberon en ferait tout autant.

Il se tourna vers M. Yvrier :
— Je ne dis pas ça pour vous, papa, qui êtes un homme raisonnable.

Puis, s'adressant à la chambrière :
— Annette Chevassu, ma fille, m'est avis que vous ne balayiez pas avec une minutie de Flamande l'appartement de votre maîtresse.

La domestique rougit et fit un mouvement...

— Oh ! ne vous cabrez pas, ma mie ! C'est grâce à votre négligence que nous allons pouvoir constater, — par la trace qu'a laissée l'évolution de la porte sur la poussière du parquet, — le calibre de l'individu qui s'est introduit dans cette chambre.

Le juge d'instruction se pencha :
— L'écart n'a pas été fort considérable, fit-il.
— D'où j'avance, non sans raison, que le personnage, qui a pu se faufiler par cet hiatus, est mince, — très mince, — mince comme un adolescent, comme une femme.

— Vous avez cité, reprit le procureur du roi, que ce personnage a reculé jusqu'à la muraille...

et de mer, je commence à savoir à quoi m'en tenir.

Nous sommes dans un pétrin dont les renforts annoncés ne suffiront peut-être pas à nous tirer. *La Chine nous fait ouvertement la guerre*, sur le territoire que le traité de Hué a placé sous notre protectorat, et le Gouvernement n'a pas eu l'énergie de la lui déclarer, de bombarder ses ports, de ruiner sa marine : C'est l'unique moyen d'en finir, et, faute de l'employer, nous serons peut-être forcés d'assumer le fardeau de fautes commises par nos diplomates. Triste pays que le nôtre, où il faut consulter une Chambre en vacances pour prendre un parti dans des circonstances difficiles. Le Gouvernement a eu tort de ne pas la réunir à la fin d'août pour lui demander une ligne de conduite. Ses incertitudes, ses hésitations, ruinent notre prestige et doublent l'outrageance de nos ennemis...

A. COURBET.

15 janvier 1884.

... Nos journaux français, qui se paient si volontiers de mots, commencent-ils à croire que les Pavillons-Noirs et les Chinois qui les secondent sont des soldats aguerris avec lesquels il faudra compter sérieusement ? La saison n'est pas moins favorable aux bien portants qu'aux blessés ; aussi je ne leur laisse pas de loisirs immodérés pendant le temps d'arrêt inévitable qui nous sépare de l'expédition contre Bac-Ninh. Faute de 2,000 hommes pour couper la retraite aux Pavillons-Noirs, je n'ai pu changer leur retraite en déroute et marcher immédiatement sur Bac-Ninh.

Bon gré, mal gré, il me faut laisser à Son-Tay près de la moitié de la colonne mobile jusqu'au terme des travaux qui permettront de défendre sa place avec une faible garnison.

Ce retard est bien préjudiciable aux opérations. La faute en est aux hésitations perpétuelles du cabinet. Il m'est aussi bien préjudiciable, car, avant de repartir du pied gauche, j'aurai vu arriver ici un général de division et deux généraux de brigade, précurseurs de 6,000 hommes de troupes. Vous supposez bien que je n'ai jamais demandé tant de milliers d'hommes et tant de généraux de division.

A. COURBET.

... Le rôle de la marine est fini. Evidemment on ne se décidera jamais à des opérations maritimes contre le Ciel-Empire. La division navale est l'arme au bras jusqu'à ce que nous ayons traité.

C'eût été la seule compensation que le Gouvernement pût m'offrir ; il a pris la sorte de destitution qui m'a atteint à la veille d'une nouvelle victoire. C'est même la perspective d'une guerre maritime qui a couvert d'une apparence de logique une mesure inqualifiable et certainement contraire aux intérêts de l'expédition, car enfin il a fallu au général Millot, malgré les renseignements que je lui ai laissés, plusieurs semaines pour étudier la situation et le terrain. J'aurais marché du 15 au 20 février, aussitôt après le débarquement des deux premiers mille hommes de renfort. Il n'a pu le faire avant le 7 mars.

A. COURBET.

24 avril 1884.

... Le retour immédiat ne sera pas la conséquence de ma promotion. Le ministre en a jugé autrement, et sur ce point je dois le remercier : je suis maintenu ici tant que nos différends avec la Chine ne seront point terminés afin de prendre le commandement de toutes nos forces navales dans ces mers-ci. Une belle opération maritime serait la seule compensation que les circonstances puissent m'offrir, mais je ne me fais guère d'illusions, et je

— Il a plu cette nuit ; il y avait de la boue par les rues ; les deux ou trois pas que l'inconnu a faits en arrière ont leur empreinte sur le tapis.

— Vous dites : *En arrière* ?

— Oui, monsieur, puisque les talons seuls sont marqués.
— Vous avez prétendu, pareillement, que, parvenu à cette place, — contre le mur, — où il y avait, du reste, stationné un instant, cet homme, soit qu'il parlât à la défunte, soit qu'il écoutât celle-ci, avait donné des signes non équivoques d'impatience et de colère.

— Dame ! qu'est-ce que font les chevaux au piquet, quand quelque chose les tracasse ? Ils piaffent. — Notre homme a piaffé dur et ferme. Le tapis a été creusé, fouillé, troué à coups de talon. Je crois même pouvoir affirmer que cet homme est un cavalier.

— Un cavalier ?
— J'en mettrais ma tête à couper...
Et le chef de la brigade de sûreté ajouta avec un aimable sourire :
— En attendant que nous lui fassions couper la sienne.

— Comment avez-vous cette idée ?
— La partie du tapis sur laquelle il s'est acharné est déchirée comme si le talon de sa botte eût été garni de la fourchette d'acier dans laquelle se visse l'éperon.

— Un militaire, alors ?
— Point. Les éperons de la troupe ne se dévissent pas, — et, à moins d'avoir affaire à un officier, — ce qui me paraît impossible...

— Et, pendant ce colloque, madame Mazerolles était restée couchée et calme ?

— Couchée, oui. Calme non. Elle s'était tournée vers son interlocuteur, à demi soulevée, et la tête appuyée sur la paume de la main gauche. La position du buste et le creux formé par le coude sont moulés dans l'oreiller. J'ajouterai que,

serais fort embarrassé de vous dire quand vous me reverrez.

Pour peu que l'on continue à laisser le marquis de Tseng valser de Paris à Londres et de Londres à Paris, ma limite d'âge m'atteindra ici. Vous me trouvez sans doute un peu pessimiste ; on le serait à moins. Depuis le jour où les Céléstiaux ont mal digéré le traité d'Hué, je n'ai eu qu'une opinion et je l'ai répété sur tous les tons : « Déclarer la guerre à la Chine, brûler ses ports, ruiner sa marine. » En quinze jours tout était fini, la paix immédiate, et nous obtenions toutes les indemnités désirables.

Mais comment prendre une résolution virile quand le Gouvernement est obligé de consulter les Chambres qui, à leur tour, considèrent comme un impérieux devoir de consulter les électeurs ?

Je me demande où les journaux vont prendre que ma santé est ébranlée et que je demande à rentrer...

A. COURBET.

Dans le conseil tenu ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy, les ministres ont délibéré sur un projet de décret tendant à spécifier les pouvoirs et attributions du ministre résident de France à Tonkin. Celui-ci devient l'intermédiaire direct entre le gouvernement français et le gouvernement beylical.

M. Bourée, ancien ministre de France en Chine, sera incessamment appelé, soit à la légation de Stockholm, soit à la légation de Copenhague.

Les funérailles de l'amiral Courbet.

Le *Figaro* annonce que M^{me} Cornet-Courbet vient de faire demander à ses divers parents ou alliés quel est leur sentiment, au sujet des funérailles de l'amiral, son frère, et de sa sépulture définitive. L'avis de toute la famille, conforme à celui de la sœur de l'amiral, est que le corps de Courbet doit reposer à Abbeville au milieu des siens, M^{me} Cornet-Courbet dit que son frère est mort en servant la France, et que désormais, sa dépouille lui appartient, à elle qui l'éleva comme un élève un fils.

Il est donc certain aujourd'hui que les funérailles de l'amiral auront lieu à Abbeville. Reste à savoir quels honneurs militaires lui rendra le gouvernement, lorsque le cercueil traversera Paris. Il y a des précédents qui autorisent une grande cérémonie militaire et religieuse aux Invalides, avant le départ du corps pour son pays natal. C'est à ce moyen terme qu'on s'arrêtera vraisemblablement.

Le Conseil des ministres s'est réuni hier matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy. Il a d'abord été décidé qu'un projet serait déposé sur le bureau de la Chambre, dans le but de faire les obsèques de l'amiral Courbet aux frais de l'Etat. La famille ayant exprimé le désir que l'inhumation eût lieu à Abbeville, la cérémonie se fera à Paris aux Invalides avec tous les honneurs que comportent les services et la haute situation de l'amiral Courbet.

de son côté, elle semblait éprouver une irritation assez vive.

— A quoi reconnaissez-vous cela ?

— En plusieurs endroits sa main droite a froissé le drap d'une façon qui dénote une violente contraction des nerfs.

— Après ?
— Après, elle s'est jetée à bas du lit, quand l'assassin a fait un mouvement offensif...

— Et vous êtes persuadé que celui-ci avait une arme toute prête ?

— Sans doute. Car, s'il lui eût fallu en chercher une, la trouver, ouvrir un couteau ou dégainer un poignard, sa victime, — prévenue par le geste, — eût eu le temps de se réfugier dans le cabinet au coffre-fort, dont la porte était derrière elle, et de s'y enfermer jusqu'au lendemain matin, — cette porte, en plein chêne, étant, comme vous pouvez le voir, pourvue de solides verrous et forte à soutenir un siège...

— Ensuite ?

— C'est à ce moment précis que le misérable a frappé...

— Ah !
— La malheureuse venait probablement de s'apercevoir qu'elle était à moitié nue. Elle s'était enveloppée de ce pan de rideau. La position de l'entaille qui est là, béante sur son bras, vous indique suffisamment de quelle manière et à quel prix elle a détourné, dès l'abord, la lame qui menaçait son visage...

Le docteur, qui écoutait avec attention, ponctua cette dernière phrase d'un hochement de tête approbatif.

— Maintenant, poursuivit Vidocq, à quoi bon conter à nouveau la boucherie qui a suivi ?... Le premier coup est porté ; le sang a rougi le rideau ; l'étoffe épaisse, que la victime attire à elle dans un spasme, craque sur sa tringle ployée. Désormais, pour la pauvre femme, il ne s'agit plus de défendre son or : il s'agit de défendre sa vie. Aussi

D'après une dépêche de Londres, la santé de l'empereur Guillaume laisse de plus en plus à désirer et une catastrophe est considérée comme prochaine. L'empereur ne peut plus se livrer à aucun travail. L'éventualité de sa mort fait le sujet de toutes les conversations.

En Angleterre, on pense que l'avènement au trône du prince héritier, mari de la princesse Victoria, amènerait certainement un rapprochement entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Rome. — D'après un bruit accrédité, le nonce du pape à Paris doit être prochainement rappelé.

— M. Depretis accepterait de former définitivement le cabinet.

— Le pape envoie le missionnaire Guilanelli porter sa réponse à l'empereur de Chine. L'empereur ne recevant personne et n'écrivant jamais, c'est au Tsong-li-Yamen que sera remis cette lettre.

Catastrophe. — Une épouvantable catastrophe est arrivée, mardi matin, à Marseille, rue Coriol, près des allées de Meilhan. Le générateur d'une usine de boissons gazeuses a fait explosion. Le corps de bâtiment du fond s'est écroulé ensevelissant 15 ouvriers sous ses décombres. On a déjà retiré 9 blessés, il en reste encore 6. Les parents attendent désespérés.

Catastrophe de Tourcoing

Tourcoing, 23 juin.
Les travaux de déblaiement continuent. Deux blessés sont morts cette nuit, ce qui porte à dix-sept le nombre des victimes qui ont succombé. Un soldat, qui travaillait au déblaiement, a eu une attaque d'épilepsie. Il a dû être transporté à l'Hôtel-Dieu.

Les troupes qui ont passé la nuit à déblayer les ruines sont retournées à Lille ce matin.

On s'attend, d'un instant à l'autre, à voir succomber trois blessés qui sont à l'Hôtel-Dieu.

L'Avis « le Renard ». — La *Gazette de France* dit qu'à la suite d'une dépêche reçue d'Aden, le ministre de la marine vient d'ordonner la publication d'un avis officiel dans le journal le *Matelot*, annonçant la perte définitive de l'avis *le Renard*.

Le paquebot la *France*, venant du Tonkin et faisant route pour Toulon, a été mis en quarantaine, l'état de santé de l'équipage étant des plus mauvais.

On écrit d'Alexandrie, 23 juin :
L'amiral Duperré a fait, hier, une visite officielle au khédivé, qui lui a rendu en personne sa visite, aujourd'hui, à bord du *Desaix*.

M. Saint-René-Taillandier a donné, hier, au consulat de France, un dîner, en l'honneur de l'amiral Duperré.

LE CHOLÉRA

Madrid, 23 juin.
Le choléra sévit très fort à Murcie et dans les

abandonne-t-elle la porte qu'elle couvrait de son corps, pour tourbillonner par la chambre... Oui, mais ce que l'assassin a commencé, il faut qu'il le finisse... De là, la fuite éperdue et la poursuite féroce...

— Pardon, interrompit le procureur du roi, vous insinuez, tout à l'heure, qu'en cette extrémité terrible, madame Mazerolles n'avait pas voulu être secourue...

— C'est mon avis, et j'en suis sûr.

— Qui vous le fait penser ? Comment le devinez-vous ? Elle n'a pas crié, elle n'a pas appelé ; qui sait ? On ne l'aura pas entendue. Oubliez-vous qu'un étage tout entier la séparait de ses gens, et qu'elle était comme perdue dans un appartement immense et isolé ?

Le chef de la brigade de sûreté considéra le magistrat avec une expression de surprise, dont la surface recouvrait une couche de compassion légèrement moqueuse :

— Et les sonnettes ? demanda-t-il.

— Quelles sonnettes !

— Celles dont vous n'avez pas manqué de constater la présence au coin de la cheminée et dans la ruelle du lit. C'était le salut placé à portée de la main. Admettez-vous que la défunte ait négligé d'y avoir recours sans des considérations d'une puissance particulière ?

— Vous penseriez ?...
Vidocq salua avec gravité.

— Je pense, monsieur, — sauf le respect que je dois, en tous cas, à l'opinion de mes supérieurs, — je pense que durant le cours de l'entretien de madame Mazerolles et de son assassin, et quand cet entretien a pris une tournure inquiétante, cette dame n'avait qu'à tirer le cordon qui pend, ici, à son chevet, pour empêcher certainement tout ce qui allait arriver.

PAUL MAHALIN.

(A suivre.)

environs, où des familles entières ont succombé. Trois journaux ont cessé leur publication à cause du choléra dont sont atteints les ouvriers typographes.

Certains villages restent sans médecin ni pharmacien.

L'évêque de Marcie porte personnellement des secours aux pauvres. La misère est horrible; tous les riches émigrent. Faute de fossoyeurs, les enterrements sont faits par les parents des morts. On comptait, avant-hier, dans la ville de Marcie, 93 morts sur 215 cas.

Quelques cas ont été déclarés dans le port de Carthagène.

Les inoculations, suivant la méthode du docteur Ferran, faites à Marcie, ont ranimé le courage de la population. On croit que le roi et le gouvernement enverront des secours de toute sorte à Marcie et dans les environs.

On signale trois cas dans la province de Hoesca.

Dans la province d'Aragon il y a eu deux morts.

Le choléra augmente dans les provinces de Valence et de Castellon.

La proportion des morts prouve l'intensité de l'épidémie. Les quatre cinquièmes des malades meurent, malgré les soins des médecins.

Troubles en Espagne. — La Nation dit qu'en Espagne la situation devient fort grave. C'est un véritable commencement de révolution qui a éclaté à Madrid.

Le peuple espagnol est las du gouvernement d'Alphonse. Toutes les dépêches sont arrêtées. L'affolement est complet dans les milieux gouvernementaux.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Les électeurs républicains de la commune de Cahors sont invités à se réunir au théâtre, samedi 27 juin, à 9 heures du soir, à l'effet de désigner les délégués pour les élections législatives.

On annonce la prochaine apparition, à Cahors, d'un nouveau journal qui aura pour titre, nous assure-t-on : *La République libérale du Lot.*

Par arrêté de M. le ministre des finances du 17 de ce mois, M. Cangardel, receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de 3^e classe, à Puy-l'Évêque, a été nommé conservateur des Hypothèques à St-Dié (Drôme).

Notre compatriote, M. Célières, vient d'être nommé conseiller de préfecture à Nice.

Parmi les médecins aides-majors de 1^{re} classe désignés pour servir au corps du Tonkin, nous remarquons notre compatriote M. Coste.

Notre compatriote, M. Edouard Périer, juge au tribunal civil de la Seine vient, sur sa demande, d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Examens. — L'ouverture de la session d'examens pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique dans les établissements universitaires est fixée au 31 juillet.

Tout candidat devra produire avant le 15 juillet pour être inscrit :

1^o Son acte de naissance; 2^o sa demande au recteur sur feuille timbrée de 0 fr. 60.

Par décret en date du 18 juin, la chambre consultative des arts et manufactures de Cahors a été supprimée. Elle avait été fondée par une loi du 12 germinal an XII. Cette suppression a eu lieu après avis conforme du conseil municipal en date du 9 mars et du tribunal de commerce de Cahors en date du 23 avril.

Vol. — Le 8 juin courant, vers les dix heures du soir, sur le territoire de la commune de Condat, canton de Vayrac, deux malfaiteurs restés inconnus ont soustrait frauduleusement au préjudice de M. Labronie-Laprade, avocat à Martel, une chapelière qu'ils ont détachée de la voiture, sur le derrière de laquelle elle était placée, tandis que cette voiture circulait sur le chemin de grande communication, numéro 5, de Vayrac à Toreenne, et se dirigeait de la station des

Quatre-Routes à Condat. Cette chapelière, qui renfermait des bijoux, des diamants et des effets, a été retrouvée fracturée et à peu près vide, quelques heures après le vol, dans un pré rive-rain de la route précitée.

La justice informe.

Accident. — Le 11 courant, une voiture à quatre roues, attelée de deux chevaux et conduite par le sieur Derrupé, représentant de la maison Brugère, de Brive, a versé dans la côte de Saint-Sauveur-la-Vallée, sur la route de Labastide-Murat à Cahors. M. Derrupé, quoiqu'il violemment jeté dans le fossé, s'est relevé sans blessures graves. Mais le sieur Labro (Pierre), propriétaire à St-Géry, qui se rendait à la foire de Labastide, ayant voulu arrêter les chevaux emportés et traînant la fleche de la voiture, a été renversé et a reçu de fortes contusions à la tête et aux jambes. M. le docteur Alayrac, de Labastide, a donné les premiers soins aux blessés.

Le commissaire de police a fait procéder à l'expulsion des nombreux mendiants et vagabonds qui s'étaient abattus sur notre ville. Depuis dimanche matin, quatorze voitures, remplies de ces êtres errants, ont été conduites jusqu'aux limites du territoire de la commune par les soins de la police municipale.

La taxe des lettres. — Le ministre des postes et télégraphes étudie en ce moment un projet d'abaissement à 10 centimes de la taxe des lettres.

La classe 1880. — Différents journaux ont cru devoir annoncer que la classe de 1880 serait entièrement libérée par anticipation le 1^{er} juillet prochain. Il nous paraît nécessaire de démentir cette nouvelle dans l'intérêt des militaires et de leurs familles. Le général Campenon n'a nullement exprimé l'intention de modifier la décision prise à ce sujet en février dernier par le général-Lewal.

Les non-disponibles. — Le ministre de la guerre vient de terminer la nomenclature des catégories d'employés des services publics qui seront seuls à l'avenir classés en non-disponibilité. La non-disponibilité dispense les hommes employés dans les services publics de rejoindre immédiatement en cas de convocation par la voie d'affiches et de publications sur la voie publique; mais elle ne les affranchit nullement des obligations militaires ultérieures que le ministre jugera opportun de leur imposer de concert avec ses collègues des autres départements ministériels. Le ministre a réduit au strict indispensable la catégorie des non-disponibles. Les hommes des services publics conserveront ainsi temporairement leur poste dans un intérêt général après l'ordre de mobilisation, afin de n'être pas désorganisés par un départ subit et de pouvoir opérer le remaniement du personnel. Ils resteront à leur poste, où, en cas de mobilisation, ils attendront l'ordre de l'autorité militaire que leur transmettront les chefs de service. Les uns et les autres, aussitôt l'ordre de mobilisation publié, devront être considérés comme mobilisés et soumis aux lois qui régissent l'armée.

Chemin de fer d'Orléans

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, la C^{ie} du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

CE TRAIN PARTIRA :

d'Agen le mardi 7 juillet à 2 h. 35 soir.	
de Villeneuve-sur-Lot id. à 3 h. 2	
de Lalbenque id. à 12 h. 9	
de Cahors id. à 12 h. 55	
de Creysse-Mouleyder id. à 2 h. 22	
de Cazoulès id. à 2 h. 00	
de La Rivière-de-Mansac id. à 2 h. 2	
de Soubie id. à 4 h. 7	
de Ribérac id. à 3 h. 50	
de Périgueux id. à 7 h. 42	

Et des stations intermédiaires jusqu'à La Coquille inclusivement.

Les prix sont ainsi fixés :

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre et stations intermédiaires, à Paris, 2^e classe 45 francs, 3^e classe 32 francs.

De Villefranche-de-Belvès, Creysse-Mouleyder, Cazoulès, La Rivière-de-Mansac, Soubie, Ribérac, Périgueux, La Coquille et stations intermédiaires, à Paris, 2^e classe 36 francs, 3^e classe 25 francs. (Aller et Retour compris).

Au retour, le départ de Paris aura lieu le vendredi 17 Juillet, à midi 35.

Question électorale. — On nous demande si un candidat a le droit de mettre sur sa liste le nom ou les noms d'autres candidats, sans l'autorisation de ces derniers?

Nous répondons : *Il n'en a pas le droit.*

Voici à ce sujet, quelques motifs et une partie du dispositif rendu par la cour d'appel de Poitiers, le 18 mai 1885, — on voit que ce n'est pas vieux, — sur cette question.

Un sieur Lamothe, candidat au conseil municipal de la commune de Chatain, emprunta certains noms, entre autres celui d'un sieur Cluzeau, à une autre liste et l'accola au sien, pour lui donner plus de force. Il fit imprimer, distribuer et afficher la liste et des bulletins, malgré les protestations de Cluzeau.

Le tribunal de Civray, saisi de l'affaire, condamna Lamothe. Celui-ci fit appel.

« Attendu, dit l'arrêt, qu'une pareille manœuvre constitue au premier chef, de la part de son auteur, un acte illicite, puisqu'elle porte atteinte à la liberté d'autrui;

« Attendu que vainement Lamothe soutient que le citoyen qui s'est présenté comme candidat a cessé de s'appartenir, et que les électeurs ont le droit de le faire entrer dans toutes les combinaisons qu'il leur plaît de former, s'ils ne l'adjoignent qu'à des *personnes honorables* comme celles qui entouraient Cluzeau sur la liste; que, en effet, le candidat qui donne adhésion à un parti et prend ainsi une attitude politique déterminée ne saurait, sous prétexte d'une prétendue liberté électorale, être contraint à laisser placer son nom à côté d'adversaires politiques ou même d'hommes dont il ne partage pas entièrement les opinions; — Qu'il faut, avant tout, respecter la personnalité et la volonté du citoyen;

Que chacun doit demeurer seul juge des conditions dans lesquelles il lui convient de se mêler à la lutte et des garanties qu'il est en droit d'exiger de la part de ceux avec qui il s'associe pour affronter le scrutin;

Attendu que, par ses agissements intentionnellement pratiqués même après la protestation du 3 mai, Lamothe a causé à Cluzeau un double préjudice moral et matériel, appréciable et certain; que, d'une part, il exposait l'intéressé à passer pour un homme sans consistance s'alliant indifféremment à tous les partis, et pouvait le rendre suspect à ses chefs ou à sa clientèle, que, d'autre part, il l'a induit à des dépenses assez considérables, frais d'affiches et autres, pour rétablir la vérité aux yeux des concitoyens;

Attendu, dans ces circonstances, que les dommages-intérêts alloués par le tribunal sont pleinement justifiés et qu'il y a lieu de maintenir la décision frappée d'appel.

Sur les dépens :

Attendu qu'ils sont à la charge de la partie qui succombe.

Par ces motifs, la Cour confirme le jugement rendu par le Tribunal de Civray, le 7 août 1884.

En conséquence, dit que c'est à tort et sans droit, que Lamothe a inséré, fait imprimer, colporter et publier, sans son consentement et malgré sa défense, le nom de Cluzeau dans un bulletin de liste au sujet des élections municipales du quatre mai, dans la commune de Chatain;

Pour réparation du préjudice moral et matériel causé à Cluzeau, condamne Lamothe à lui payer cent francs, à titre de dommages-intérêts;

Dit, en outre, et pour la même réparation, que le présent arrêt sera inséré et publié aux frais de Lamothe, dans deux journaux du département de la Vienne, au choix de Cluzeau, sans que les frais d'impression, au total, puissent excéder la somme de deux cents francs. — Condamne, l'appelant à tous les dépens, mais ordonne la restitution de l'amende.

Ainsi jugé et prononcé le 18 mai 1885, par la chambre civile de la Cour d'appel de Poitiers.

La répression du vagabondage.

— Le vagabondage dans les campagnes est un fléau qui entraîne parfois de graves accidents. Il serait donc fort utile de le réprimer et de le faire disparaître entièrement si c'était possible. Les campagnes qui ne sont pas trop rapprochées des villes sont réellement exposées à de sérieux dangers. Sur un rapport très intelligent et très remarquable de M. Le Breton, président de la Société d'agriculture de la Mayenne, comme tout ce qui sort de la plume de cet éminent agriculteur, la Société des agriculteurs de France a émis le vœu que les pouvoirs publics prennent des mesures

efficaces pour mettre un terme à la recrudescence des délits de mendicité et de vagabondage dans les campagnes :

1^o Par une organisation mieux combinée de la répression, par l'augmentation des brigades de gendarmerie et des dépôts de mendicité, par une application plus rigoureuse de l'article 272 du code pénal concernant les étrangers nomades et vagabonds, par l'application à tous les condamnés pour délits de mendicité et de vagabondage, d'un régime uniforme dans tous les départements;

2^o Par des mesures préventives, notamment par la réforme des tarifs de douanes et des traités de commerce, cause principale de la crise dont souffrent l'agriculture et l'industrie nationales, et par une meilleure organisation de l'assistance publique dans les campagnes. Enfin, par une réforme de l'enseignement primaire, afin qu'il cesse d'être un obstacle à l'éducation professionnelle des jeunes cultivateurs.

Il faudrait surtout qu'il y eût de bons gardes-champêtres dans les communes rurales, ce qui existe rarement, faute de ressources suffisantes pour les payer convenablement.

BOURSE. — Cours au 25 juin.

3 0/0	81 32
3 0/0 amortissable (ancien)	83 50
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	105 70
4 1/2 0/0 1883	110 00

Dernier cours du 24 juin.

Actions Orléans	1,330 50
Actions Lyon	1,247 50
Obligations Orléans 3 0/0	388 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	343 00
Obligations Lombardes (jouissance	308 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	335 50

Bibliographie

Victor Hugo. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varié, comprenant 46 volumes in-8°. Prix : 345 fr., payables 15 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE ASSUR, successeur, 34, rue de Fleurus, Paris.

ON APPREND LE PIANO

sans difficulté, on s'instruit en s'amusant, on devient en peu de temps pianiste accompli, habile lecteur et musicien consommé en se servant de la **NOUVELLE MÉTHODE DE PIANO théorique, pratique et récréative** de A. SCHMOLL (7^e édition), ouvrage approuvé par les artistes les plus célèbres et adopté par plusieurs Conservatoires, ainsi que par les principaux professeurs et pensionnaires de France et de Belgique. 5 Parties, chacune 3 francs.

S'adresser au Bureau d'Expédition des œuvres de A. Schmoll, 111, Avenue de Villiers, à Paris.

(L'exposé des principes sera envoyé gratis sur demande.)

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 8 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles; pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions utiles sur ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'instruisent presque sans s'en apercevoir.

En dehors des petits ouvrages et patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de modes d'enfants, — Décors de théâtre, peints Accidents, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

400 Fr. avec 150 Fr.

dans trois mois par des achats de rentes françaises.

— Demander la circulaire au Journal L'INFORMATION, 14, RUE DU HELDER, PARIS

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

MAISON DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ
ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, ayant fait des achats très importants de Raisins secs, tels que : Samos, Chesmès et Corinthe, sera à même de livrer ses sortes à sa nombreuse clientèle, à des prix défilant toute concurrence.

Alcool, Colorant liquide, Essence de Vinaigre.

- Chocolats Michaud-Larivière, depuis..... 1 fr. 40 le 1/2 kilog.
Id. Qualité recommandée..... 1 fr. 70 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 5 kilos.

Tous nos Chocolats sont garantis pur Cacao et Sucre.

- Café grillé, bon mélange..... 2 fr. 00 le 1/2 kilog.
Id. Supérieur à celui vendu partout ailleurs. 2 fr. 40 et 2 fr. 50 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 2 kilos 1/2.

Qualité recommandée par la vente toujours croissante de ce-produit.

Rayon spécial de Parfumerie et Savonnerie des premières Marques Qui sont cotés à des prix exceptionnels.

Nota. — Afin d'éviter toute confusion, exiger les sacs et papiers portant le timbre de la Maison.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE NI DE REPRÉSENTANT

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

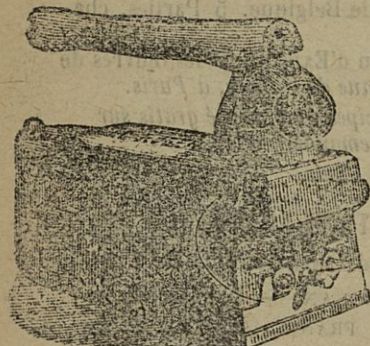
CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transporté boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses Couturières, Lingères, Confectionneurs Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

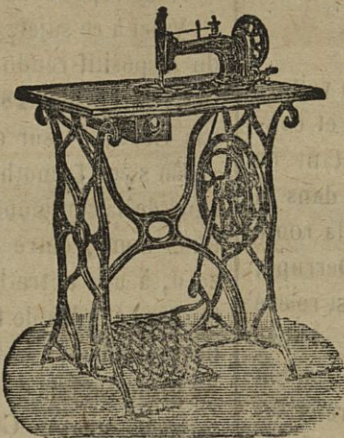
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage. brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LES RAMOS Marchand tailleur

rue Fénélon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

BONNE OCCASION

A vendre un Attelage, chevaux anglo-normands, taille 1 mètre 70. S'adresser à M. DELTIL, vétérinaire à Puy-l'Evêque (Lot.)

A VENDRE

UNE ÉTUDE D'HUISSIER A la résidence de Salviac. S'adresser à Madame veuve COMBROUSE, à Salviac (Lot.)

LA MAISON ALBERT POUX, de Limoges, demande des Représentants à la commission pour la vente des liqueurs et spiritueux dans le département.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Le propriétaire-gérant, A. Laytout.

Vinaigres de l'Étoile de qualité supérieure rouges et blancs

COUSTILLAS Jeune

Rue de Bordeaux — PÉRIGUEUX

M

J'ai l'avantage de vous offrir mon VINAIGRE DE L'ÉTOILE de qualité extra afin que cette sorte ne soit pas confondue avec les Vinaigres inférieurs et défectueux qui sont journallement offerts. J'ai déposé au Tribunal de commerce cette marque qui est ma seule propriété, mes clients seront ainsi assurés de recevoir toujours la même qualité.

Attendant d'être favorisé de vos ordres,

Agréez, M

, mes saluts sincères, COUSTILLAS Jeune

PRIX-COURANT & CONDITIONS DE VENTE

VINAIGRE SUPÉRIEUR de l'Étoile rouge ou blanc, l'hectolitre..... 30^{fr} Franco de port gare de l'acheteur

Je paie les droits de 5 centimes par litre en sus et les ajoute à la facture, je reprends les fûts pour le prix coté.

Il est ajouté gratis à chaque expédition Vinaigre un très joli tableau indiquant le dépôt de ce produit, ce qui facilite beaucoup la Vente.

LA MAISON ACCEPTE DES REPRÉSENTANTS SÉRIEUX ET ACTIFS

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 3 fr. 50
Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 8 fr.
Des Pardessus mode, en bonne étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
Des complets en tous genres pour enfants, depuis..... 4 fr.
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
Des Douillettes en alpaga, depuis..... 23 fr.
Des Pantalons de différents genres, depuis..... 2 fr. 50

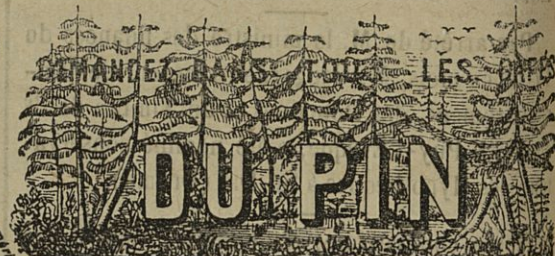
Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix BON MARCHÉ SURPRENANT

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

BORDEAUX EXP-INT^r 1882 NORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

HISTOIRE DE FRANCE

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

SCIENCES

ET DES Pays étrangers

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

GÉOGRAPHIE — COSMOGRAPHIE

BIBLIOTHÈQUE UTILE

PHILOSOPHIE, DROIT USUEL

86 vol. in-18 de 102 p. chacun; le vol. br. 60 c.; cart. à l'angl. 1 fr. (envoi franco contre timbres ou mandats-poste.)

- 1. MORAND. Introduct. à l'étude des sciences physiques.
2. CRUVEILLIER. Hygiène générale.
3. CORBON. De l'enseignement professionnel.
4. L. PICHAT. L'art et les artistes en France.
5. BUCHEZ. Les Mérovingiens.
6. BUCHEZ. Les Carolingiens.
7. F. MORIN. La France au moyen âge.
8. BASTIDE. Lutte religieuse des premiers siècles.
9. BASTIDE. Les guerres de la Réforme.
10. E. PELLETAN. Décadence de la monarchie française.
11. L. BROTHIER. Histoire de la terre.
12. SANSON. Principaux faits de la chimie.
13. TURCK. Médecine populaire.
14. MORIN. Résumé populaire du Code civil.
15. ZABOROWSKI. L'homme préhistorique.
16. A. OTT. L'Inde et la Chine.
17. CATALAN. Notions d'astronomie.
18. CRISTAL. Les déplacements du travail.
19. VICTOR MEUNIER. Philosophie zoologique.
20. G. JOURDAN. La justice criminelle en France.
21. CH. ROLAND. Histoire de la maison d'Autriche.
22. E. DESPOIS. Révolutions d'Angleterre.
23. GASTINEAU. Génie de la science et de l'industrie.
24. H. LENEVEUX. Le Budget du foyer.
25. L. COMBES. La Grèce ancienne.
26. FRED. LOCK. Histoire de la Restauration.
27. L. BROTHIER. Histoire populaire de la philosophie.
28. L. MARGOLLE. Id. Phénomènes de la mer.
29. J. COLLAS. Histoire de l'empire ottoman.

- 30. ZURCHER. Les Phénomènes de l'atmosphère.
31. E. RAYMOND. L'Espagne et le Portugal.
32. EUGÈNE NOËL. Voltaire et Rousseau.
33. A. OTT. L'Asie occidentale et l'Égypte.
34. G. RICHARD. Origine et Fin des mondes.
35. ENFANTIN. La vie éternelle.
36. L. BROTHIER. Causeries sur la mécanique.
37. ALFRED DONEAUD. Histoire de la marine française.
38. FRED. LOCK. Jeanne d'Arc.
39-40. CARROT. Révolution française, 2 vol.
41. ZURCHER et MARGOLLE. Télescope et Microscope.
42. BLERZY. Torrents, Fleuves et canaux de la France.
43. P. SECCHI, WOLF et BRIOT. Le Soleil et les Étoiles.
44. STANLEY JEVONS. Économie politique.
45. EM. FERRIÈRE. Le Darwinisme.
46. LENEVEUX. Paris Municipal.
47. BOILLLOT. Les Entretiens de Fontenelle.
48. EDGAR ZEVORT. Histoire de Louis-Philippe.
49. GEIKIE. Géographie physique.
50. ZABOROWSKI. L'origine du langage.
51. BLERZY. Les Colonies britanniques.
52. ALBERT LÉVY. Histoire de l'air.
53. GEIKIE. Géologie.
54. ZABOROWSKI. Les migrations des animaux.
55. F. PAULHAY. La phylogénie de l'esprit.
56. ZURCHER et MARGOLLE. Phénomènes célestes.
57. GIRARD DE RIALLE. Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique.

- 58. JACQUES BERTILLON. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort).
59. PAUL GAFFAREL. La diététique nationale en 1792.
60. HERBERT SPENCER. De l'éducation.
61. JULES BARRI. Napoléon 1^{er}.
62. HUXLEY. Premières notions sur les sciences.
63. P. BONDOIS. L'Europe contemporaine.
64. GROVE. Continents et océans.
65. JOUAN. Les îles du Pacifique.
66. ROBINET. La philosophie positive.
67. RENARD. L'homme est-il libre?
68. ZABOROWSKI. Les grands singes.
69. E. HATIN. Histoire du Journal.
70. GIRARD DE RIALLE. Les peuples de l'Asie et de l'Afrique.
71. A. DORVILLE. Histoire contemporaine de la France.
72. DEFOUR. Petit dictionnaire des fautes de français.
73. F. HENREGUY. Histoire contemp. de l'Italie.
74. LENEVEUX. Le travail manuel en France.
75. JOUAN. La chasse aux animaux marins.
76. REGARD. Histoire contemp. de l'Angleterre.
77. BOUANT. Histoire de l'eau.
78. JOURDY. Le patriotisme à l'école.
79. MONGREDIEN. Le libre échange en Angleterre.
80. CRIGHTON. Histoire romaine.
81-82. BONDOIS. Mœurs et institutions de la France. 2 vol.
83. ZABOROWSKI. Les mondes disparus.
84. J. REINACH. Léon Gambetta.
85. H. DE LA RÈGARD. Zoologie générale.
86. WILKINS. Antiquités romaines.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 50 par la poste.